

CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 27 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 20 octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Conseillers présents : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT.

Conseillers absents excusés : Madame Audrey PAREL (procuration à Jean BOINET) et Fernand ZANETTI (procuration à Gérard BRETTE)

- **Approbation du Conseil municipal du 25 juillet 2016**

Le compte-rendu, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FINANCIERES

1. a - Budget principal : décisions modificatives

Mme. AMOREIRA propose un transfert de compte d'un montant de 2000 € pour financer le solde de l'étude PLU au Cabinet GEOSCOPE.

1. b - Garanties d'emprunts. Office H.L.M.

Mme. AMOREIRA informe le Conseil que les garanties d'emprunts de 70000 € à la COPROD (Réhabilitation des 4 logements situés rue Emile Lespinasse, et de 210741 € à l'OPHLM d'Egletons (construction des logements de La Taulie) arrivent à échéance et qu'ils doivent être réactivés.

Le Conseil, à l'unanimité valide les deux propositions I.a et I.b précitées

1. c - Nouvelle Salle d'activités

Le Maire rend compte de la rencontre du 13 septembre avec, conjointement, les services financiers de l'Etat et du "Service d'aide aux communes" du Conseil départemental pour prévoir les montants des participations respectives des co-financeurs.

Sur base de 951500 € HT répartie en :

- Salle multi-activités : 685 895 € HT :

Pour le Département : 30% sur un plafond de 100 000 € / an

Pour l'Etat : soit 52 % sur un plafond de 120 000 € / an, soit 37 % sur un plafond de 500 000 €

- Equipements sportifs : 135 513 € HT :

Pour le Département : 30 % sur un plafond de 100 000 € / an

Pour l'Etat : 30 % avec un plafond de 50 000 € / an.

A ce montant pourraient s'ajouter 50 000 € de la ligue / Fédération de football.

- Aménagements extérieurs : 130 092 € HT :

Pour le Département : 50 % sur un plafond de 100 000 € / an

Ou pour l'Etat : 47 % sur un plafond à 100 000 € / an sur 3 ans.

Le Maire précise que les critères de subventions sont définis pour le Départements mais que pour l'Etat ce sont les données 2016 lesquelles seront déterminées par la Loi de finance 2017. Vers fin janvier 2017, une réunion conjointe "Etat-Département" sera donc à prévoir pour , au vu de l'étude d'architecte et du coût affiné de l'opération, préciser le plan prévisionnel de financement qui aura alors un caractère quasi-définitif ce qui nous permettra de déposer nos dossiers de demandes.

Nous pourrons aussi solliciter chaque année une aide parlementaire (estimée à 20 000 €). Le Maire prendra aussi l'attache de la Région "Nouvelle aquitaine" pour s'informer des possibilités de financement complémentaires de la Région (économie d'énergie) et de l'Europe (développement local).

Le Maire précise que - globalement- cette première approche nous permet d'envisager un besoin d'auto-financement d'un peu plus de 50 %.
Sur l'idée - compte tenu des taux d'intérêts actuels - d'anticiper un emprunt de 500 000 € , une rencontre avec des organismes bancaires est prévue par Mme. AMOREIRA.

I. d - Renforcement de l'éclairage public

Le Maire présente le devis le SOCAMA pour l'extension de l'éclairage public au village du Peuch Bas (602,40 € TTC) et de Maumont pour un montant de 720,00 € TTC

Le Conseil à l'unanimité accepte le devis et charge le Maire d'engager les travaux

I. e - Chauffage de la mairie

Le Maire présente la proposition de la Sté COFELY relatif au contrôle annuel du système de chauffage pour 974,40 € TTC.

Mr. TALBERT rappelle que cette opération est obligatoire et qu'elle doit être réalisée par un intervenant agréé. Il précise que, compte tenu de ce caractère obligatoire en regard du travail à faire, le coût proposé est exagéré.

Le Conseil en convient, mais contraint et à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant pour l'intervention proposée.

II. AFFAIRES FONCIERES

II. a - Lotissement de La Taulie"

Le Maire informe l'assemblée que, suite à la décision prise lors du dernier conseil pour les lots n° 2 et 3, il a reçu la confirmation de l'achat du lot n° 3 de la part de Mme. Davina LEON et de Mr. Yannick DEVILLIERS.

Le Conseil, à l'unanimité décide de la cession du lot n° 3 à Mme. LEON et à Mr. DEVILLIERS pour le prix négocié à 12.540 € / m²

II. b - Accès sécurisé au centre bourg

Le Maire rappelle la proposition initiale (10 000 €) d'achat faite à Mr. Gérard TRAVERSE, propriétaire des terrains nécessaires à la réalisation de l'accès en sécurité du centre bourg. Cette proposition était l'hypothèse basse de l'estimation foncière initiale des sols.

Par lettre en date du 19 mars, le propriétaire acceptait le principe de céder le terrain à la commune au prix de 22 000 €.

L'écart important entre l'estimation initiale et celle du propriétaire nous a conduits à demander une contre-expertise tenant compte des servitudes dont le terrain est grevé.

Sur ces données, le Cabinet AGE, géomètre expert foncier à Brive, a estimé la valeur de 14 200 € à 15 700 €.

Lors du dernier Conseil la décision avait été prise de proposer à Mr. TRAVERSE la valeur médiane de l'expertise, arrondie à 15 000 €.

Par lettre en date du 3 septembre, Mr TRAVERSE confirme son accord de principe mais à la

valeur de 18 000 €. laquelle dépasse le plafond de 15 700 €. qui serait la valeur maximale que l'on peut justifier tant auprès des Rosiérois que des services de l'Etat.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse d'accepter une valeur surfaite que l'on ne pourrait justifier et autorise le Maire soit à proposer la somme de 15 700 € soit, en cas de refus ou de non réponse, à engager une procédure d'expropriation.

Le Maire précise que dans cette hypothèse, personne n'aurait à y gagner : ni la commune en terme de délais ... bien que nous ne soyons pas pressés, ni Mr. TRAVERSE en termes financiers car l'estimation des Domaines tendra vers la valeur basse de l'expertise, chiffre que nous serons alors tous tenus de respecter.

II. c - Aliénation du chemin rural dit "des Chaux"

Le Maire informe le Conseil que le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au déclassement du chemin rural des Chaux.

Le Conseil à l'unanimité valide la cession sous réserve que les frais afférents soient pris en charge par le demandeur

III. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR

III. a - Modifications statutaires, Nouveau périmètre, Adhésion au SIRTOM, et Commission de "Transfert des charges"

Le Maire précise que sur ces trois objets, il s'agit de suivre, conformément à la Loi, la procédure en cours fondée sur des décisions déjà prises en Conseil municipal, confirmées par le Conseil de communauté et de valider les arrêtés afférents à ces évolutions.

Le Maire précise que, pour notre commune, le nombre de conseillers communautaires restent inchangé.

Le Conseil, à l'unanimité valide l'arrêté préfectoral définissant le nouveau périmètre de la Communauté de Ventadour et la nouvelle composition du conseil communautaire, et acte l'adhésion de la Communauté de communes de Ventadour au SIRTOM de la Région d'Egletons au 1er janvier 2017

III.b - Commission de transfert des charges

L'intégration des trois communes de Chaumeil, Sarran et de Meyrignac l'Eglise au périmètre de la communauté nécessite de modifier la composition de la "Commission de Transfert des charges"

Le Conseil à l'unanimité et avec son accord, nomme Mme AMOREIRA, Maire-adjointe chargée des finances, pour représenter la commune au sein de cette commission communautaire

III. b - Groupement de commandes

Le marché de fournitures administratives initié par la Communauté de communes arrive à échéance au 31 décembre 2016. Il concerne les fournisseurs FABREGUE et LYRECO. Le marché peut-être tacitement reconduit au maximum deux fois

Le Conseil à l'unanimité valide le groupement de commandes, décide de reconduire le marché en cours et charge le Maire d'en informer la Communauté de communes et les fournisseurs concernés.

IV. AFFAIRES DIVERSES

IV. a - Fédération Départementale d'Electrification

Le Maire présente la lettre de la "Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze", en date du 23 septembre 2016 qui présente le retrait de Communauté de communes de Lubersac-Auvezère, de Mercœur, de Saint-Privat et de Beynat et sud Corrèzien, acté par arrêté préfectoral du 18 août 2016.

A la suite de quoi, les 47 communes composant ces 5 communautés ont demandé leur adhésion à la Fédération.

En tant que commune adhérente à la Fédération, il nous appartient donc de nous prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les adhésions des 47 communes à la "Fédération Départementale d'Electrification".

IV. b - Eglise. Avenant à la convention avec la "Fondation du Patrimoine"

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré récemment les personnes responsables de la "Fondation du Patrimoine". Nous avons évoqué le dossier de souscription publique resté en attente de la continuité des travaux, la partie urgente de réfection du clocher ayant seule été engagée. Il a été convenu de clore cette première opération par un avenant à la convention initiale ce qui permettrait de débloquer les fonds recueillis. Les justificatifs ont été envoyés à la Fondation.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire a signer l'avenant relatif a cette première tranche de travaux.

IV. c - Puits de la nouvelle mairie

Le Maire rappelle l'idée de refaire le puits situé devant la mairie. Il rappelle l'engagement de Mr. TALBERT de trouver sur " Le Bon Coin" une margelle adaptable. C'est chose faite pour un montant de 350 € livré sur place.

IV. d - Commission "Jeunes"

Mr. CARAMINOT rend compte au Conseil de la "Soirée hamburger" du 24 septembre. Il y a eu 36 participants pour une charge restante de 132.29 € à la commune.

Une réunion est prévue le 17 décembre pour organiser le repas de fin d'année des jeunes Rosiérais avec un concours de "buches de Noël".

IV. e - Projet d'éoliennes

Le Maire rappelle que, après la Société EOLFI (restée à ce jour sans nouvelle) nous avons été sollicités par la Société SAMEOLE pour un projet d'implantation d'éoliennes sur notre commune. Une réunion d'information s'est tenue en mairie le 4 octobre 2016. Le projet présenté consiste en l'implantation de 6 machines vers le lieudit "Les Chaux", trois machines sur Rosiers d'Egletons et trois machines sur la commune de La Chapelle Spinasse. La Société SAMEOLE devait recontacter le Maire après avoir été reçue par le Maire de La Chapelle.

A ce jour, il n'y a pas de suite.

IV. f - Recensement 2017

Le recensement de la population de Rosiers se fera en janvier et février 2017.

IV. g - Repas de nos aînés

Le repas festif de bonne année pour nos aînés est prévu le 29 janvier 2017.